



COMMUNE DE PLEYBER CHRIST  
SEANCE ORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept le 29 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie GAOUYER, première adjointe

Étaient présents : Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Croguennec Jean-François, Parcheminal Marie Claire, Dilasser Martine Joël Quéré, Péran Bruno, Zouaillec Yvon, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Inizan Frédéric, le Bozec Sandrine, Kerguillec Julien, Da Silva Maria des Lourdes, Jacq Christian, Rodde Sylvie

Absent/ T Piriou (procuration N Gaouyer), G Crenn (procuration MC Parcheminal) Joël Huet (procuration M Fer), E Hameury (procuration L Da Silva)

*Secrétaire de séance Jean François CROGUENENC*

- 
- **Effacement des réseaux Basse Tension- Eclairage Public – Réseau de Téléphonie rue de la république, convention Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère**

L'adjoint délégué présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux BT/EP/FT Rue de la République – Tranche 2 SDEF

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLEYBER-CHRIST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

⇒ Réseau B.T. .... **57 532,15 € HT**  
⇒ Eclairage Public ..... **45 321,54 € HT**  
⇒ Réseau téléphonique (génie civil) .... **14 372,39 € HT**  
*Soit un total de..... **117 226,08 € H.T***

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014,

le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF ..... **00,00 €**  
⇒ Financement de la commune : ..... **57 532,15 €** pour la basse tension et **2 588,95 €** pour les frais administratifs BT

..... 54 385,85 € pour l'éclairage public et 495,00 €  
pour les frais administratifs EP

..... 17 246,87 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de..... 132 248,81 €

Considérant que les travaux situés Rue de la République ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 17 246,87 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux BT/EP/FT Rue de la République – Tranche 2.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à un montant de 132 248,81 euros
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants

#### **- Appel à projet « dynamisme des bourgs ruraux »**

La Région Bretagne, l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts et Consignation ouvrent un appel à projet destiné à soutenir sur plusieurs années des programmes globaux d'attractivité des bourgs. « Dynamisme des bourgs ruraux ».

Il s'agit d'aider les communes à répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne.

Le bourg est le symbole de la vie en collectivité, Pleyber-Christ afin de conserver son attractivité doit s'adapter aux attentes de ses habitants. Un regard extérieur à la fois sociologique et urbanistique permettrait vision globale du centre bourg, pour mettre en cohérence les différents lieux de vie et doter la commune d'une centralité.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** la démarche
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire la collectivité à l'appel à projet porté par la Région, l'Etat, l'EPF et la CDC , cycle Etudes
  
- **Modification du tableau des effectifs**
- L'assemblée délibérante,
- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
- Considérant que les besoins des services nécessitent la modification du tableau des effectifs,

- **Création**

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée hebdo</b>	<b>Date d'effet</b>
<b>Technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>01/07/2017</b>
<b>Technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>01/07/2017</b>
<b>Animation</b>	<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>01/07/2017</b>
<b>Animation</b>	<b>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>01/07/2017</b>

- **Suppression**

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée hebdo</b>	<b>Date d'effet</b>
<b>Technique</b>	<b>Adjoint technique principal de 2<sup>nde</sup> classe</b>	<b>35</b>	<b>01/01/2017</b>
<b>Animation</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	<b>35</b>	<b>01/07/2017</b>
<b>Animation</b>	<b>Animateur</b>	<b>25</b>	<b>01/07/2017</b>

- **GRDF, convention de partenariat pour un projet de compteurs gaz communicants**

Le Maire a rencontré Mr Croguennec, chargé de mission GRDF pour faire le point sur la concession GAZ . A cette occasion il a indiqué que, depuis plusieurs années, les attentes des clients s'expriment en faveur :

- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF répond à cet objectif double.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé d'approuver le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz de GRDF (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord

de principe au lancement de ce projet par GRDF (25 Juillet 2013 - **Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances et Philippe Martin le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**).

La commune soutient la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble, aussi le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 9 voix pour, 2 contre et 10 abstentions,**

- -Autorise Le Maire, signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

- **Marché Estival espace Guevel**

Le Maire rappelle que par délibération en date 29 mars 2002 le conseil municipal a approuvé le projet de création d'un marché mensuel, et adopté le règlement qui lui était présenté. Depuis cette date le marché se déroule de façon régulière sur la commune

Il propose au Conseil municipal que durant la période estivale un marché d'été soit mis en place en complément du marché régulier.

Le marché estival sera ouvert tous les vendredis de juillet et août de 17 à 20 h 00 sur la place Guével

Le prix de place sera le même que celui appliqué au marché régulier

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** la mise en place d'un complément au marché régulier les vendredis soirs de juillet et août
- **Précise** que le règlement applicable au marché régulier sera applicable au marché estival
- **Fixe** le droit de place à 0.60€ le ml

- **Dissolution du SIVU Centre de Secours répartition de l'actif entre les communes membres**

L'arrêté préfectoral 2016-326-0001 du 21 novembre 2016 a mis fin ç l'exercice des compétences du SIVU du centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thegonnec. Par courrier en date du 26/12/2016, monsieur le Préfet du Finistère a accordé un délai supplémentaire de 6 mois afin de fixer les modalités de liquidation du SIVU

Le comité d'exploitation s'est réuni le 20/05/2016 et a proposé la répartition financière des excédents de fonctionnement et d'investissement au profit des communes membres au prorata du nombre d'habitants et de céder l'intégralité de l'actif et du passif à la commune de Saint-Thegonnec Loc Eguiner

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- Approuve la proposition de répartition telle que proposée par le comité syndical du SIVU de Saint-Thegonnec

- A noter que la collectivité percevra annuellement la somme correspondant à la quote part de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine public) perçue par la commune de St Thegonnec loc Eguiner pour l'installation de l'antenne relais

- **Acquisition de matériel informatique Médiathèque de Porz Ruz , demande de subvention**

La médiathèque de Porz Ruz fête au mois de juin ses 10 ans d'existence. En 10 ans les attentes des lecteurs ont changé. Le matériel acquis à l'ouverture, même reconfiguré demande à être renouvelé. Dans ce cadre, la bibliothécaire souhaite proposer de nouveaux outils aux usagers.

5 tablettes pour faciliter les consultations et pour répondre aux attentes des lecteurs qui ont désormais accès aux ressources en ligne proposées par la DBP et les proposer au prêt

Deux vidéos projecteurs, un fixe et un nomade qui servirait aux projections hors les murs, lors des interventions sur les temps périscolaires, à l'EHPAD, au foyer de vie, associés à deux enceintes pour un son de qualité

Et le remplacement des 4 ordinateurs de la médiathèque Porz ruz.

Ces nouveaux équipements permettront de développer les animations et proposer de nouveaux outils aux usagers.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Département afin de financer ces acquisitions évaluées à 4 500 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet d'acquisition
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département dans le cadre du soutien aux opérations d'informatisation, de ré informatisation, de mise en place d'outils multimédia des médiathèques

- **Motion maintien des arrêts TER gare de Pleyber-Christ**

Avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, la gare de Pleyber-Christ desservie en TER va voir ses horaires totalement réorganisés

La population Pleyberienne qui utilisait ce mode de transport, qui se rendre à l'école ou au travail n'aura plus cette possibilité, les horaires des trains ne correspondant plus à leurs attentes en termes d'allers et de retour

Ainsi le TER desservant Brest à 6h43 le matin sera supprimé et déplacé à 8h07 pour une arrivée à Brest à 8h43. Au lieu de 7h24 jusqu'à maintenant. Plus de liaison le samedi et le dimanche

A l'heure où nous prônons des alternatives au tout voiture, au désenclavement des communes rurales, le conseil municipal de Pleyber-Christ réaffirme son attachement à la gare TER demande le maintien de la desserte comme à ce jour

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** la motion présentée par monsieur Le Maire
- **Demande** que soient réexaminés les horaires de desserte de la gare de Pleyber-Christ et plus généralement du trafic TER du territoire

- **Enquête utilité publique EARL Quéré Pleyber-Christ,**

Une enquête publique a lieu du 19 juin au 20 juillet à la demande de l'EARL QUERE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de leur élevage avicole avec mise à jour du plan d'épandage au lieu dit le Vieux Moulin. L'EARL arrête la production laitière pour une extension de sa production avicole (coquelets label)

Après avoir entendu les explications de Mr Zouaillec,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Donne un avis favorable à l'extension de l'élevage avicole de l'EARL QUERE**

- **EARL Bloch Guiclan**

Une enquête publique aura lieu du 10 juillet au 6 août en mairie de GUICLAN en vue de procéder à l'extension d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage au lieu dit Kerbriant à GUICLAN. La commune de Pleyber-Christ est concernée, l'épandage devant se faire en partie sur la commune

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Mr ZOUAILLEC

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Donne un avis défavorable à l'épandage sur la commune de Pleyber-Christ**

- **Subventions 2017**

Les commissions, propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2017.

Enfance Jeunesse			
	Versé	Cm 29/06	Total
APE (259x 7,40)		1 916.60 €	1 916.60 €
APEL ST Pierre (109x7,40)		806.60 €	806.60 €
Skol DIWAN Montroulez 5 X 100		500.00 €	500.00 €
RAZED		259.00 €	259.00 €
Amicale Laïque (259 x2,30)		595.70€	595.70 €

SPORTS			
Kumo Judo		636	636
Tao dragon celtik (boxe chinoise )		428	428
Skol Gouren Pleyber		reporté	
Armorik moto-club		349	349
Armorik moto-club endurance 01/10/2017		1000	1000
Courir à Pleyber		326	
Badminton club		1014	1014
Cyclos		301	301

Etoile sportive		6032	6032
Pleyber basket club		reporte	
PSM handball		4952	4952
PSM Handball			
<b>AUTRES</b>			
Comité d'animations	11 000 €	0	11 000 €
Sté communale de chasse		300	300
Sté de chasse "La Diane "		100	100
Comite de jumelage Loswithiel		reporté	
Comité de Réo		150	150
Comité de Wurselen		80	80

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** les propositions des commissions

- **Virements de crédit**

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame Nathalie Gaouyer , à l'unanimité , décide de procéder au vote des crédits supplémentaires sur le budget principal

<b>Crédits à réduire</b>			
65	6574	Subvention	-2 000 €
<b>Crédits à abonder</b>			
65	657362		+ 2 000 €

-

- **Tarif du MW chaleur bois**

La collectivité a fait le choix de créer deux réseaux de chaleur au départ des deux chaudières bois, de Porz Ruz et du Brug. Le budget annexe chaufferie bois retrace toutes les opérations financières relatives à cette activité, ce qui nous permet chaque année de calculer un prix de revient du MW produit. La commune s'est engagée par convention avec les différents tiers de vendre la chaleur au cout de revient.

Le cout de revient du Mégawatt : 70.0152 €

Il et proposé au conseil municipal d'arrêter ce tarif

**CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

- **Approuve** le tarif proposé

### **Information**

- **Travaux d'été**

Réfection de la voirie de la rue Pasteur à compter du 3 juillet

Ecole primaire, publique, mise en place des panneaux photovoltaïques et changement des menuiseries bois au profit de menuiseries ALU

- **Service civique 2 missions**

Une mission : Ambassadeur des activités éducatives et citoyennes 28h hebdo

Et une mission : Accompagnateur à la mise en place d'outils de communication 28 heures hebdo les deux à compter du 01/09/2017

Pour candidater, site du service civique .fr

- **10 ans de Porz Ruz**

Tout un programme d'animation à compter du 30 juin pour fêter les 10 ans de la médiathèque,

Venez nombreux

- **Fête de la musique**

Nathalie remercie toutes les associations, les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire de cette fête un moment convivial et festif. Le soleil était présent

Julien Kerguillec se dit satisfait de la soirée, le comité d'animation également, l'absence de la grande ronde des fougères n'a pas trop pesé sur la fréquentation du repas.